



Repeindre des poutres dans un studio en location

Par **Dadie**, le **02/07/2012** à **13:43**

Bonjour,

Dans l'appartement que je loue j'aimerais repeindre les poutres, dois-je demander l'autorisation à mon propriétaire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **02/07/2012** à **14:58**

bonjour, si les poutres sont à l'heure actuelle peintes, vous pouvez le faire. Si elles sont vernis, cirées..., je vous conseille de ne pas mettre de couleur dessus car votre bailleur sera en droit de vous demander de les remettre en état à votre départ. La décoration est laissée à l'appréciation du locataire tant qu'elle n'enlaidit pas le bien, que cela ne risque pas de compromettre la relocation, de détériorer le bien, cordialement

Par **Dadie**, le **02/07/2012** à **23:07**

Merci pour votre réponse Cocotte 1003,

Effectivement les poutres sont déjà peintes, donc pas de soucis.

Merci encore !